



Des conditions dignes pour les vendangeurs et vendangeuses de Banyuls-sur-mer

Située entre mer et montagne, Banyuls-sur-mer accueille chaque année 200 travailleurs saisonniers, de toutes provenances, pour la campagne des vendanges.

Depuis des années, par l'absence d'investissement dans des infrastructures pouvant les accueillir, ils et elles sont contraint.es de dormir dans leurs véhicules, ou pire, à même le sol, dans les vignes.

Dans notre pays qui se veut celui des droits de l'homme et du citoyen, est-il envisageable de concevoir de tels traitements indignes à l'humanité ?

Ces travailleurs sont privés d'installations pour dormir, d'électricité, de sanitaires et points d'eau !

Il est donc urgent que les employeurs avec les pouvoirs publics (mairie, Etat...) prennent les mesures et responsabilités qui leurs incombent.

Le Code de la Construction et de l'Habitation, en son Article L 301-4-1 de 2016, met les communes touristiques en obligation de conclure avec l'État, une convention de logement des travailleurs saisonniers.

Ne laissons plus perdurer ces attitudes indignes et inhumaines !

La CGT66 exige :

- Un accueil digne par la mise à disposition d'installations pour dormir, se laver et se restaurer collectivement.
- La négociation d'une Convention Collective des travailleurs et travailleuses de la viticulture afin que cessent ces pratiques indignes et inhumaines.

**Faisons de notre territoire un précurseur en matière de bien-être et de respect.
On ne peut pas mettre en avant la viticulture, se vanter de crus de qualité et mettre à l'écart
ceux par qui ce raisin est ramassé, dans des conditions très difficiles.
Exigeons des employeurs et des pouvoirs publics qu'ils prennent leurs responsabilités !**

Rassemblement – 16h – Samedi 22 août Aire de pique-nique – route des mas - banyuls sur mer

Union Départementale CGT des Pyrénées-Orientales - www.lacgt66.fr
Maison des syndicats – 8 rue de la Garrigole 66000 Perpignan - 04 68 34 84 49 - udcgt66@wanadoo.fr

Union Locale ARGELES: ul.cgt.argeles@gmail.com